



Nations Unies

Conseil économique et social

FEM/1664

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Commission de la condition de la femme

Cinquante-deuxième session

1^e et 2^e séances – matin et après-midi

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL LANCE LA CAMPAGNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Ban Ki-moon s'engage à promouvoir dans les faits les normes juridiques internationales ayant trait à
la protection des femmes et de leurs droits

Tables rondes de haut niveau sur le thème « Financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme »

Table ronde 1

La nécessité de l'appropriation et de l'institutionnalisation du « budget genre » a été soulignée cet après-midi par M. MOHAMMED CHAFIKI, Directeur au Ministère des finances du Maroc, qui a parlé de l'expérience marocaine au cours de cette table ronde. Il a ainsi précisé que l'adoption du « budget genre » au Maroc constituait une voie stratégique et non pas technique, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et le développement humain durable. Cette stratégie se pose dans un cadre global de promotion de la démocratie qui voit au plan international la notification des levées des réserves à la Convention CEDAW et le lancement de l'Initiative nationale de développement humain par le biais d'un processus participatif. La question du « budget genre » a été lancée au Ministère des finances dans le cadre d'une réforme de la budgétisation sur la base de la performance, de l'évaluation des résultats et des besoins précis des populations, et notamment des femmes, a-t-il dit.

M. Chafiki a précisé que le Maroc disposait désormais d'un manuel sur le « budget genre » à disposition des parlementaires, des ONG et des divers ministères, ce qui a ouvert une grande fenêtre d'appropriation de ce budget et permis l'élaboration d'un « rapport genre » présentant la loi des finances. La démarche adoptée qui aboutira à la loi organique des finances est progressive. Il s'agit aussi d'un travail de refonte des systèmes d'information statistiques concernant la situation socioéconomique du pays pour la retraduire dans une perspective du genre, perspective qui donnera lieu pour la première fois à une publication le 8 mars prochain, a précisé le représentant. Ce processus est essentiel pour mesurer les lacunes existant par rapport aux besoins des populations. Nous avons aussi élaboré un rapport sur la réalisation des OMD sur la base d'une régionalisation et d'une démarche par genre des coûts, a-t-il indiqué.

Sur le plan institutionnel, nous disposons de points focaux dans les ministères et « d'un rapport genre » ainsi que d'orientations pour divers départements, a poursuivi M. Chafiki. L'ordre juridique interne du Maroc connaît également des modifications, comme par exemple les amendements apportés au Code de la famille, et qui permettent aux femmes marocaines de transmettre leur nationalité à leurs enfants. Des progrès ont eu lieu en matière de lutte contre l'analphabétisme, mais également par exemple, en matière d'accès aux ressources naturelles comme l'eau, donnant une plus grande liberté aux femmes et aux jeunes filles pour accéder au marché de l'emploi ou à la scolarisation.

Aux questions posées par les délégations, M. Chafiki a répondu qu'au lieu de disposer de budgets spécifiques aux femmes et donc d'une ligne budgétaire réduite, il fallait réinterpréter le budget pour que l'inclusion de la sexospécificité y figure à tous les niveaux. Ainsi, par exemple, le budget consacré à l'éducation

doit disposer d'une enveloppe budgétaire afin de réduire les inégalités dans l'accès à l'éducation entre les garçons et les filles. Les travaux menés par les points focaux mis en place dans les ministères constituent une phase de préparation budgétaire, a-t-il encore précisé. Quand on améliore la lisibilité des budgets on améliore aussi les performances. À d'autres questions ayant notamment trait à la réforme de la fiscalité, il a expliqué que celle-ci a un impact certain sur les revenus des femmes. Il a également précisé que la fiscalité neutre, en vogue dans le monde actuellement, et en particulier au sein de l'Union européenne, ne permettait pas d'intégrer la dimension du genre, et qu'il s'agissait d'un défi pour les femmes et d'un nouveau chantier auquel il faudra s'attaquer.

Nous sommes dans un contexte où le « budget genre » est soit perçu comme un gadget, soit est rejeté, a-t-il encore dit. Pour contourner ce problème, il faut présenter la problématique dans le contexte global de l'efficacité et de la lisibilité du budget, a-t-il estimé. Concernant la lisibilité, il a deux voies possibles. On peut faire appel aux experts pour qu'ils explicitent le budget aux fonctionnaires, mais cela ne tient pas compte des besoins des populations n'appartenant pas à l'élite. Pour ces derniers, il faut une réforme de la présentation des lois de finances et des budgets pour que l'ensemble de la population y ait accès avec clarté, ce qui est son droit.